



Accusé de réception en préfecture
093-219300621-20260624-33-2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Département de Seine-Saint-Denis

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations Séance du 24 juin 2026

Nombre de Conseillers : 33

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin, à 19h30

Conseillers en exercice : 33

Présents : 33

Pouvoirs : 0

Votants : 33

Le Conseil municipal de la ville du Raincy, dument convoqué par monsieur le Maire s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil, en Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 17 juin 2026

Date d'affichage : 17 juin 2026

La séance est ouverte, sous la Présidence de **monsieur Nicolas Rondepierre, Maire**, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Il procède à l'appel nominal des membres des Conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Nicolas Rondepierre, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Didier Belot, Claire Gizard, Jean Calgagni, Pascal Guengant, Gerard Lepont, Corinne Lorenzi, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Isabelle Zerad, Yael Azoulay, Julien Bette, Eulalie Haouam, Josué Kwetukala, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano, Jean-Michel Genestier, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Corinne Raoult, Montasser Charni, Thomas Vautrin.

Pouvoirs sont donnés :

Patricia Bizouerne, pouvoir à Michel Nugues

David Pereira, pouvoir à Lydia Tcharlaian

Paula Lapczuk, pouvoir à Monique Marginier

Sonia Beaufremez, pouvoir à Jean-Michel Genestier

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres, a désigné **Mme Amélia Morise-Zambrano**, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°33-2026**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Cuadrado, adjoint au maire ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-31, L. 2122-21 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

VU le budget primitif 2025 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

VU le compte de gestion 2025 transmis par le SGC du Raincy ;

CONSIDERANT la tenue des comptes du Service de Gestion Comptable (SCG) du Raincy et sur le compte de gestion établi par ce dernier, pour le budget principal à l'exercice 2025 ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE RAINCY

ETABLISSEMENT : LE RAINCY VILLE - VILLE
ETAT : II-1**Résultats budgétaires de l'exercice**

42000 - LE RAINCY VILLE - VILLE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 744 014,48	28 053 386,20	45 797 400,68
Titres de recette émis (b)	9 622 818,93	24 548 216,60	34 171 035,53
Réductions de titres (c)		26 431,00	26 431,00
Recettes nettes (d = b - c)	9 622 818,93	24 521 785,60	34 144 604,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 744 014,48	28 053 386,20	45 797 400,68
Mandats émis (f)	7 036 429,72	25 428 734,97	32 465 164,69
Annulations de mandats (g)	68 436,41	105 085,48	173 521,89
Dépenses nettes (h = f - g)	6 967 993,31	25 323 649,49	32 291 642,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 654 825,62		1 852 961,73
(h - d) Déficit		801 863,89	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE RAINCY

ETABLISSEMENT : LE RAINCY VILLE - VILLE
ETAT : II-2**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

42000 - LE RAINCY VILLE - VILLE

Exercice 2025

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-104 703,24		2 654 825,62		2 550 122,38
Fonctionnement	2 463 115,03	516 617,48	-801 863,89		1 144 733,66
TOTAL I	2 358 511,79	516 617,48	1 852 961,73		3 694 856,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 358 511,79	516 617,48	1 852 961,73		3 694 856,04

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article unique : D'APPROUVER le compte de gestion de la commune, établis par le comptable public pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Raincy, le 24 juin 2026

Le maire du Raincy
Nicolas Rondepierre

La secrétaire de séance
Amélia Morise-Zambrano

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune du Raincy dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.